
Séance du jeudi 25 août 2022

L'an deux mil vingt deux le jeudi 25 août, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de RAMILLIES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Olivier DELSAUX, Maire de RAMILLIES. (Convocation du 18/08/2022).

Nombre de membres en exercice: 14

Conseiller décédé : M. Yves DHORME

Nombre de membres présents: 12

Secrétaire de séance: Mme Françoise CAILLY.

Présents : M. DELSAUX Olivier, Maire, M. DEBUT Bernard, Mme CAILLY Françoise, M. RAOUT Alain, Adjoints ; M. LEGRAND Michel, Conseiller délégué, Mme BOIDIN Cassandra, Mme CAPON Isabelle, M. DELSAUX Damien, M. FARSY Pascal, M. GUILLOTTE Sébastien, Mme HELLINCK Bernadette, M. VASSEUR Christian, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BRAGA Lionel, conseiller
Mme MENAGE Virginie, conseillère.

L'ensemble du Conseil Municipal observe un moment de recueillement en mémoire de Monsieur Yves DHORME

Lecture et acceptation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 03 juin 2022

Présentation de la dématérialisation des actes à partir du 1^{er} juillet 2022 par monsieur Le Maire :

- Les délibérations sont désormais signées par le maire et le / la secrétaire de séance
- La liste des délibérations est affichée
- Le Procès-verbal sera mis en ligne après validation à la séance suivante - il sera également signé par Monsieur le maire et le/la secrétaire de séance

OBJET : Adhésion aux services de prévention du CDG59 pôle Santé au Travail

N°27/2022

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil Municipal que le centre de gestion du Nord fait évoluer ses services de santé et médecine du travail ainsi que ses tarifs depuis la parution du décret N°2022-551 du 13 avril 2022. Les actions des psychologues du travail, ergonomes, préventeurs, assistantes sociales, infirmières du travail sont désormais organisées par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail du CDG. Les services de prévention du CDG59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines. Pour ce faire, ils ont vocation à mener des actions portant sur :

- Le suivi de santé individuel des agents ;
- Le conseil sur la santé et la sécurité pour l'amélioration des conditions de travail ;
- Les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels ;
- Le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents ;
- L'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel
- Et plus généralement les actions résultant des articles 14 à 26-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer aux services de prévention du CDG59 Pôle Santé au travail,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à verser la contribution annuelle de 85 € par agents.

OBJET : Vidéo-protection demande d'autorisation

N°28/2022

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que depuis un certain temps une petite délinquance occasionne divers incivilités et dégradations au sein de la commune. Le vol du matériel technique perpétré au niveau de l'atelier des agents communaux, ainsi que dans certaines propriétés de la commune incite à l'installation d'une vidéo-protection sur la commune.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'accord de la préfecture pour l'installation d'une vidéo-protection sur le territoire de la commune de RAMILLIES

OBJET : Vidéo-protection choix de la société

N°29/2022

Monsieur le maire communique aux membres du Conseil Municipal les 4 devis des sociétés de vidéo-protection. La comparaison est faite entre l'achat et la location ainsi qu'entre chacune d'elles (matériel, maintenance etc...).

Avant le vote Monsieur le Maire ainsi que monsieur Delsaux Damien sortent et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, avec 10 voix pour :

- Décide d'opter pour le devis de la société RESIPELEC d'un montant de 28 959.33 € TTC avec une maintenance annuelle de 2 693.33€ TTC.
- Décide que l'achat sera dépendant des subventions obtenues.

OBJET : Vidéo-protection demande de subvention régionale

N°30/2022

Monsieur le maire propose de solliciter le Conseil Régional afin d'obtenir une subvention afin d'accompagner la commune dans l'achat de la vidéo-protection).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du « dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements de vidéo-protection ».

OBJET : Vidéo-protection demande de subvention FIPD

N°31/2022

Monsieur le maire propose de solliciter l'ÉTAT afin d'obtenir une subvention afin d'accompagner la commune dans l'achat de la vidéo-protection.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention du fond interministériel de prévention de la délinquance ».

OBJET : Achat matériel roulant**N°32/2022**

Monsieur le maire stipule que le tracteur communal est inexploitable ce qui handicape beaucoup les agents communaux dans leur travail au quotidien, plusieurs devis ont été établis.

Après étude des différents devis, le conseil municipal, à l'unanimité :

- opte pour l'achat du tracteur YanMAR YT 235 avec en option l'accessoire Fox cross 1600 . Le montant total est de 33 275 € TTC.

Objet : Expo artisanale et picturale

Monsieur le maire a reçu une demande de la part de Monsieur DENIZART pour une exposition par l'association « art et expression » pour l'année 2023 – Monsieur DENIZART demande le prêt de la salle à titre gracieux

Françoise prendra rendez-vous avec monsieur DENIZART pour un complément d'information et voir comment cette exposition peut-être organisée.

Points subventions : Augmentation du coût de la MAM de 30%

Les subventions région, département, CAC et CAF sont accordées par contre la commune ne pourra pas bénéficier d'un retour de FCTVA

Monsieur le maire explique les fonds structurants (subvention accordée par la CAC)

MAM		
	HT	TTC
ESTIMATION	491 000 €	589 200 €
SUBVENTIONS		
REGION 30%	147 300 €	147 300 €
SUBVENTION		
DEPARTEMENT 50%	245 500 €	245 500 €
TOTAL SUBVENTION	392 800 €	392 800 €
SOLDE	98 200 €	196 400 €
AUJOURD'HUI		
	HT	TTC
APPEL D'OFFRES	645 000 €	774 000 €
SUBVENTIONS		
REGION 30%	147 300 €	147 300 €
SUBVENTION		
DEPARTEMENT 50%	245 500 €	245 500 €
SUBVENTION CAC	49 100 €	49 100 €
SUBVENTION CAF	146 400 €	146 400 €
TOTAL SUBVENTIONS	588 300 €	588 300 €
SOLDE	56 700 €	185 700 €

- **Objet : Bornes d'apport volontaire**

Monsieur le maire précise aux membres du Conseil qu'il a reçu un courrier de la communauté d'agglomération lui précisant la possibilité d'installation de bornes d'apport volontaires pour le verre et les déchets recyclables. Les membres du Conseil valide l'installation des bornes. Le lieu proposé serait pres de la MAM

- **Objet : Sortie Marché de Noel :**

Mme CAILLY propose une sortie au Marché de Noel de Gand cette année – 2 dates sont indiqués le 11 ou 18 décembre 2022 – La date retenue étant celle du 18 décembre 2022- Le devis retenue étant le moins cher Madame CAILLY propose la tarification suivante 10 € pour les ramilliens (enfants/ adultes) et 20 € (enfants / adultes) pour les extérieurs.

Objet : Crottes de chiens :

Monsieur RAOUT soulève le problème des crottes de chiens de plus en plus nombreuses sur les trottoirs et non ramassées par les maîtres.

Objet : Panneau cimetiére :

Un panneau indiquant le parking du cimetière sera installé prochainement

Fin de la séance à 21h51

Secrétaire de séance
F.CAILLY



Le Maire,
O.DELSAUX

